

ERRATUM DU 25 MARS 2009

Correction : les lignes corrigées sont signalées par la lettre C dans la marge.

**BULLETIN
D'INFORMATION
GSAC**

Edité par : DGAC FRANCE

Le : 11 MARS 2009

**OBJET : UTILISATION DE LA COLLE SADER MARINE POUR
LES STRUCTURES AERONAUTIQUES EN BOIS**

1. CONTEXTE :

L'activité étatique de qualification des colles à bois à usage aéronautique a cessé avec la disparition du Laboratoire Matériaux Organiques du CEPR de Saclay. La conformité de ces colles à la norme NFL 17-990, qui a remplacé en 1995 la norme AIR 8105, relève donc maintenant d'initiatives individuelles.

2. APPLICABILITE :

Tout postulant à une réparation/modification sur un aéronef avec structure en bois.

3. QUALIFICATION DE LA COLLE SADER MARINE :

La société Bostik produit en France des colles à base de résorcine, commercialisées sous des marques différentes en fonction de leur utilisation et de leur conditionnement :

- Aérodux 185/155 (Elle n'est plus commercialisée aujourd'hui, elle a été autorisée d'emploi selon la norme AIR 8105 par le STAé en 1977).

- Enocol RLF185/DP155, identique à la précédente, en conditionnement industriel uniquement.
- Sader Marine (Etiquette Bleue), conditionnée en pots de 1,2 kg ou 6 kg mieux adaptés à l'activité de réparation des avions bois. Cette colle est semblable aux précédentes mais ne contient pas de phénol (voir Fiche de données de sécurité).
- Sader Menuiseries extérieures (Etiquette Verte), de formulation différente, plus épaisse. Elle n'a pas fait l'objet d'essais et n'est pas concernée par ce BI.

La société Air Menuiserie (air-menuiserie@wanadoo.fr), avec l'aide du GIPAG et de la FFA, a mené à bien une campagne de tests mécaniques et de vieillissement de la colle Sader Marine (Etiquette bleue) et vérifié sa conformité à la norme NFL 17-990 (qui a remplacé la norme AIR 8105).

Les constructeurs et ateliers souhaitant utiliser la colle Sader Marine peuvent exploiter les caractéristiques mécaniques répertoriées dans la note SM 08.01 d'Air Menuiserie pour la rédaction des dossiers de conception de modification ou réparation.

Dans tous les cas, les utilisateurs devront justifier, dans leur dossier de travaux, des éléments suivants :

- Un certificat de conformité du fabricant avec la date de péremption indiquée sur chaque pot.
- Un PV qualité pour chaque lot de colle (voir § 4 de ce BI).
- Respect de la fiche technique Sader Marine et de la fiche de Données de Sécurité (disponibles sur le site internet de Bostik : www.bostikpro.com).

Le fascicule GSAC P-62-15 (partie 3.1/4 édition 4 de 04/85) sera mis à jour, notamment pour inclure la Sader Marine.

4. RECEPTION AVANT UTILISATION SUR AERONEFS

C Lors d'une réunion tenue en 1976 (PV 35.585 STAé/MA) entre le STAé et les constructeurs d'avions sur le thème du contrôle qualité des lots de colle résorcine, il a été convenu de procéder à des essais partiels, hors norme NFL, sur des éprouvettes de forme et de dimension laissées à l'initiative des constructeurs en fonction de leurs moyens d'essai.

Il est souhaitable de rester sur ce type de solution. L'utilisateur devra :

- C
- soit procéder à un essai de fendage type NFL s'il en a les moyens techniques.
 - soit s'appuyer sur l'essai simplifié préconisé par le fascicule GSAC 62-15 § 4.

5. CONTACTS

Société BOSTIK :

Sader Marine est distribuée dans le réseau professionnel de Bostik (contact : Charles MATHE/e-mail : charles.mathe@bostik.com). L'essai de fendage doit être réalisé par l'utilisateur (voir § 4).

La société Air Menuiserie est aussi distributeur (air-menuiserie@wanadoo.fr). Elle peut fournir avec les pots de colle :

- un certificat de conformité du fabricant indiquant la date de péremption.
- un PV qualité établi pour chaque lot de colle après un essai de fendage de type NFL 17-990.

C

Le rapport SM 08.01 est disponible par e-mail auprès de certains distributeurs.